

<https://www.crifrance.com/actu-islamophobie/intervention-de-abdelaziz-chaambi>



# Intervention de Abdelaziz Chaambi conférence du 27 octobre 2013

- Actu islamophobie -



Publication date: mercredi 20 novembre 2013

---

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

---

**Abelaziz Chambi, président du CRI, Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie, est intervenu dans le troisième temps de la conférence du 27 octobre 2013 intitulée Islamophobie, Arme de diversion massive. Cette intervention courte de 20 minutes a su éloquemment faire l'exposé des diverses postures des usagers musulmans de France dans un premier temps et des directions stratégiques du CRI ensuite mettant en évidence le constat critique d'une inadéquation.**

Abelaziz Chambi, président du CRI, Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie, est intervenu dans le troisième temps de la conférence du 27 octobre 2013 intitulée Islamophobie, Arme de diversion massive. Cette intervention courte de 20 minutes a su éloquemment faire l'exposé des diverses postures des usagers musulmans de France dans un premier temps et des directions stratégiques du CRI ensuite mettant en évidence le constat critique d'une inadéquation.

La première remarque s'adresse aux femmes, premières victimes de l'islamophobie dont l'absence ici est notoire et dont les témoignages étaient très attendus. A ce titre, Abdelaziz Chambi rappelle qu'il avait notamment suggéré qu'une grève permanente soit engagée devant le bureau des députés dans l'objectif de faire abolir la circulaire Châtel.

La seconde remarque concerne un certain nombre de musulmans qui par paresse ou lâcheté prétextent des « situations prophétiques » qui auraient selon leur interprétation valeur d'argument contre une implication quelconque politique en terre non musulmane. Abdelaziz Chambi rétorque sur le même terrain, religieux, de la tradition prophétique, avec une autre interprétation davantage pertinente et courageuse en citant l'exemple de la « sira ».

Le musulman de France peut disposer de salles municipales de la République Française et critiquer le système sans être inquiété.

La troisième remarque intéresse la motivation des musulmans en présentiel lors des manifestations à caractère politique dans l'intérêt communautaire. Abdelaziz Chambi dénonce, malgré une nombreuse mobilisation quantitative, une faible pérennité de l'implication politique des participants. Il les nomme purs « consommateurs » alors que ces manifestations appellent davantage à l'action, à devenir acteurs de défense des causes justes.

Ce constat d'une posture inadéquate et inefficace à la lutte mise en exergue, le président du CRI va alors développer les stratégies adoptées pour contrer l'islamophobie et parvenir à l'acceptation citoyenne des musulmans de France.

Le CRI a bien entendu pour première vocation à défendre et soutenir les victimes de racisme et d'islamophobie. Le CRI est autonome, n'obtient aucune subvention des pouvoirs publics, d'où sa liberté d'action. Insistons sur le fait qu'il ne s'agit pas d'agir en faveur exclusivement des musulmans de France et en France mais aussi d'autres populations sans distinctions sur les origines ethniques ou les pratiques religieuses. Pour exemple, le CRI s'est rendu récemment présent et solidaire pour la défense des droits d'un couple de retraités, M. Mme André, expulsés de leur logement social au Petit-Bard (quartier populaire de Montpellier). Cela montre la volonté et l'intérêt du CRI à élargir le champ des luttes contre toutes formes d'injustice. Le CRI tend ainsi à rehausser le niveau des revendications des luttes qui de ce fait augmentera sa visibilité sur le plan national et fédèrera les convictions d'un plus grand nombre autour de la question des injustices en général dont la pauvreté et une lisibilité consensuelle authentique sur ces questions placées en dehors des discours populistes et démagogiques. Cet élargissement entraîne de fait la question de l'islamophobie dans l'ensemble des questions sociales françaises et donc une intégration de celle-ci dans les luttes nationales.

Des actions complémentaires au champ politique sont menées en parallèle pour rétablir l'image de l'Islam que les fantasmes déforment et nuisent à la lutte. Offrir des fleurs et expliquer ce qu'est la fête de l'Aïd-El-Fitr dernièrement a été un franc succès de communication et d'échanges avec les passants dans la rue. Une initiative à renouveler sans conteste.

Bien entendu, le CRI ne se situe pas seul sur le champ des luttes contre l'islamophobie en France. D'autres organisations se sont positionnées dans ce sens et ont montré leur pertinence ainsi que leur efficacité. A. Chambi cite le CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France) et la campagne A.L.I. (Abrogation des Lois Islamophobes) dont les ambitions sont intelligentes et réalistes.

La LDJM (Ligue de Défense Judiciaire des Musulmans) se propose, elle aussi, de défendre sur le plan législatif et de manière offensive les libertés de conscience et de culte des musulmans.

Cette inter-reconnaissance présage une probable et prochaine synergie de travail qui augmentera l'efficacité des luttes.

Cependant, ce qui différencie le CRI des autres organisations aujourd'hui, de manière opportunément judicieuse, c'est que sa vocation ultime se situe sur le champ politique, champ nécessaire pour la reconnaissance citoyenne des populations marginalisées en banlieues, stigmatisées pour leur appartenance religieuse, les champs associatifs et culturels (auxquels les politiques les y ont cantonnés volontairement) n'ayant pas été suffisants pour l'inclusion citoyenne de ces populations.

Le CRI a donc cette mission nouvelle et « banlieucratique » d'accompagner et de propulser les groupes qui veulent s'organiser politiquement. Les moyens sont évidents, ils représentent un potentiel d'électeurs conséquent et l'enjeu démocratique est de taille pour une restauration des fondamentaux que sont les libertés dans le pays des droits de l'homme.

*Jamilla FARAH*